

Subvention exceptionnelle à l'ADAPEI

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'ADAPEI organise chaque année, grâce au travail d'une équipe de bénévoles, une fête de Noël, qui représente pour les enfants et adultes handicapés mentaux l'un des événements les plus attendus de l'année.

Le succès grandissant de cette fête a obligé l'ADAPEI à louer une salle à Micropolis, afin d'accueillir les nombreux participants dans les meilleures conditions de sécurité.

Le prix de location de cette salle grève lourdement le budget de cette manifestation.

L'ADAPEI sollicite donc de la Ville de Besançon une aide financière qui lui permette de faire face à ces frais de location.

Le Conseil Municipal est appelé à attribuer à l'ADAPEI une subvention exceptionnelle de 15 000 F (2 286, 74 €).

En cas d'accord, la dépense sera imputée sur les crédits disponibles au budget primitif 2001, chapitre 92.020.6574 CS 20500.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Administration Générale et Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

M. DEMONET, membre du Conseil d'Administration de l'ADAPEI ne prend pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2001.